

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1921)

Heft: 4-5

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Unser geschätzter Kollege *W. L. Lehmann*, der, aus München in die Heimat zurückgekehrt, als Mitglied der Sektion Zürich unter uns weilt, beging am 7. März seinen 60. Geburtstag. Er wurde bei diesem Anlass im Namen unserer Gesellschaft und der Sektion Zürich herzlich beglückwünscht.

In der vorletzten Ausstellung im Kunsthause Zürich (9. März bis 3. April) war Lehmann reichlich vertreten: eine Sammlung von 45 Oelgemälden und einigen Pastellen gewährten einen umfassenden Ueberblick über seine Tätigkeit als Landschafter.

Assemblée des délégués et Assemblée générale 1921.

Selon la décision du Comité central l'Assemblée des délégués et l'Assemblée générale auront lieu les 2 et 3 juillet a. c. Comme lieu de réunion on a prévu la ville de *Soleure*.

L'ordre du jour sera publié dans notre numéro du 1^{er} juin.

Exposition de notre Société 1921.

L'Exposition de notre Société aura lieu définitivement cette année.

Comme endroit de l'exposition nous avons prévu *Zurich* et comme date le mois d'*octobre*. Nous sommes en pourparlers avec la Zürcher *Kunstgesellschaft*.

Les indications précises seront publiées dans le prochain numéro.

Estampe 1921.

Nos membres passifs entendront avec plaisir que *Giovanni Giacometti* a bien voulu se charger de l'Estampe 1921.

AVIS

Le Comité central vient de décider que la *liste des membres* ne sera pas publiée cette année à cause des frais d'impression. Comme il est néanmoins nécessaire que le secrétariat central possède, au moins lors de

l'assemblée générale, une liste des membres soigneusement établie, j'adresse aux secrétaires de section la prière de bien vouloir m'envoyer, au plus tard pour le *31 mai*, une liste des membres de leurs sections soigneusement établie.

L'expédition régulière de l'Art suisse et de l'Estampe dépend, comme on sait, essentiellement de l'exactitude de la liste des membres.

A cette occasion je renouvelle la demande d'adresser désormais toutes les communications concernant la liste des membres directement au secrétariat central.

Zurich, Zeltweg 9.

R. W. Huber.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Résumé des délibérations du Comité central (Séance du 16 avril 1921).

Exposition de la Société 1921. Le Département de l'Intérieur veut bien nous communiquer qu'une subvention de fr. 3000.— nous est accordée pour l'exposition de cette année. La Commission fédérale des Beaux-Arts est autorisée à faire des achats à cette exposition. Nous avons exprimé nos remerciements au Conseil fédéral pour l'accueil qu'il a fait à notre demande du janvier dernier.

Le Comité central désire faire cette exposition à Zurich au mois d'octobre; le président central prierà la Zürcher Kunstgesellschaft de mettre à notre disposition les salles d'exposition du Kunsthause pour le mois d'octobre.

Les indications précises et les propositions pour le jury soumises aux exposants seront publiées au prochain numéro.

Turnus 1921. Le comité du Schweiz. Kunstverein nous informe de l'organisation nouvelle de cette exposition suisse itinérante. Le Kunstverein établit une liste d'un certain nombre d'artistes dont les œuvres constitueront le prochain Turnus. Les sections de Bâle et de Zurich ont protesté contre ce procédé (la section de Berne s'est alliée depuis à cette protestation). Le Comité central unanime appuie les manifestations de ces sections; il confirme la lettre de notre président central, adressée le 7 avril au Kunstverein, et décide d'adresser une nouvelle lettre au Kunstverein pour lui dire que l'organisation du Turnus 1921 ne correspond pas aux intérêts des artistes suisses. Le Kunstverein reçoit une subvention